

GUIDE PRATIQUE DE L'OPTION EURO ANGLAIS



23, Avenue Paul Cézanne

VANNES

02.97.40.30.22

www.lycee-charlesdegaulle-vannes.fr

ce.0561627p@ac-rennes.fr

SECTION EUROPEENNE ANGLAIS

Le lycée Charles de Gaulle propose aux élèves entrant en seconde d'intégrer une **SECTION EUROPEENNE** en langue anglaise.

L'objectif est de développer le niveau de compétence linguistique des élèves et de leur faire acquérir une culture européenne, au travers d'un projet pédagogique incluant un échange avec un autre pays, l'anglais étant ici un outil de communication.

Un cursus qui se déroule sur 3 années,

de la seconde à la terminale.

EN SECONDE

Une partie de l'enseignement d'une **Discipline Non Linguistique (D.N.L.)** est dispensée en anglais (Histoire-géographie en 2020-2021). Les élèves participent ainsi à une heure supplémentaire par semaine, pendant laquelle ils développent leurs compétences en anglais de communication.

Un programme **d'activités culturelles, de voyages ou d'échanges** à l'étranger constitue une pièce maîtresse du dispositif. (Séjour à Jersey en octobre).

EN PREMIERE ET TERMINALE

L'objectif est ici de préparer l'obtention de **l'INDICATION EUROPEENNE** au baccalauréat si l'enseignement a été suivi les deux années de Première et de Terminale.

Sont proposées aux élèves 1h de DNL et 1 h de renforcement linguistique. Des échanges sont aussi possibles (Finlande en janvier 2020, par exemple)

CAMBRIDGE CERTIFICATE

Les élèves de terminale passent le C.E.C (Cambridge English Certificate) qui valide leur compétence (niveau attendu B2 du référentiel européen des langues).

OBJECTIF BAC

L'indication européenne au baccalauréat.

Les conditions à remplir :

1) Obtenir une note égale ou supérieure à 12/20 à l'épreuve normale d'anglais (LVA ou LVB) du baccalauréat.

2) Obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'épreuve spécifique de contrôle continu de D.N.L. :

- 80% de cette note résulte d'une interrogation orale devant un jury de 2 professeurs, l'un d'anglais, l'autre d'histoire géographie.
- 20% viennent du contrôle continu en D.N.L. tout au long de l'année de Terminale.

Par ailleurs, les notes obtenues en 1ere et terminale, puisque figurant sur le bulletin scolaire, seront prises en compte pour l'obtention du baccalauréat et incluses dans les 10% de contrôle continu composant la note finale.

Questions-réponses.

L'entrée en Section européenne peut-elle contrarier un choix d'orientation en première ou terminale ?

NON, le lycée organise la poursuite du cursus en Section européenne en première et en terminale.

Faut-il absolument avoir suivi le cursus 4ème/3ème pour entrer en Section européenne au lycée ?

NON, la priorité est bien donnée aux élèves qui ont fréquenté les sections européennes de collège, mais, en fonction des places disponibles, les candidatures d'autres élèves sont examinées. Il va de soi que le niveau d'anglais et la motivation représentent les critères principaux pour être admis.

Y-a-t'il une contribution financière des familles ?

Le coût du programme d'échange est à la charge des familles... déduction faite des aides éventuelles (Région Bretagne (Karta), Union Européenne (programme Erasmus+), Fonds Social Lycéen, Comités d'entreprise, etc.).

Et si les candidatures sont trop nombreuses ?

Une sélection est opérée à partir des résultats du collège.